

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

Section des Eaux

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2003

PROGRAMME GENERAL D'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA COTE D'AMOUR ET DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE (LOIRE-ATLANTIQUE)

AVIS

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, son rapporteur entendu et après discussion, émet un avis favorable au programme général d'assainissement du Syndicat intercommunal de la Côte d'Amour et de la presqu'île guérandaise.

Le Conseil attire toutefois l'attention de l'administration sur :

- le devenir de l'épandage et, en cas de difficulté apparaissant dans sa mise en œuvre, sur la nécessité d'avoir recours à une autre filière de traitement ;
- la nécessité de mettre en place un suivi renforcé de la qualité microbiologique des effluents traités rejetés en mer et de leur impact local, tout particulièrement au cours de la première année de mise en service afin de mettre en œuvre les actions nécessaires en cas d'impact défavorable.

COPIE CONFORME